



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.2

16 février 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session d'organisation de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 2ème SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 9 février 1996, à 10 heures

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITEE SUR LA NÉCESSITÉ
D'HARMONISER ET D'AMÉLIORER LES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES EN VUE DE LEUR UTILISATION ET DE LEUR ACCESSIBILITÉ PAR TOUS LES
ÉTATS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL

PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE
HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE (HIV/SIDA)

ÉLARGISSEMENT DE LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT
COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

TRANSFORMATION DU COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE EN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une
des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et
être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les
adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au
chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de
conférence et des services d'appui, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



SOMMAIRE (suite)

COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES
DOMAINES CONNEXES

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DES CANDIDATURES

AUTRES QUESTIONS

La séance est ouverte à 10 h 50.

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LA NÉCESSITÉ D'HARMONISER ET D'AMÉLIORER LES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN VUE DE LEUR UTILISATION ET DE LEUR ACCESSIBILITÉ OPTIMALES PAR TOUS LES ÉTATS

Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'inviter M. Kamal (Pakistan) à poursuivre les consultations officieuses sur la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'ONU en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, conformément à la résolution 1995/61, et à faire un rapport sur la question à une date ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (E/1996/2, E/1996/6, E/1996/12; E/1996/L.1 et Add.1) (suite)

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL (E/1996/1 et Add.1, E/1996/13, E/1996/14; E/1996/L.1 et Add.1)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les projets de proposition qui figurent dans les documents E/1996/L.1 et Add.1.

Projet de décision I : débat de haut niveau du Conseil économique et social en 1996

Le projet de décision I est adopté.

Mme MORGAN SOTOMAYOR (Observatrice du Mexique) dit que sa délégation se félicite de la décision du Conseil de consacrer le débat de haut niveau en 1996 à la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes.

Projet de décision II : ordre du jour provisoire de la session de fond de 1996 du Conseil économique et social

M. BUSACCA (Observateur de l'Italie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que cette dernière se félicite que le débat de la session de fond de 1996 consacré aux questions de coordination porte sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, question qui recouvre pratiquement toutes les activités du système des Nations Unies relatives au développement. Le rapport qui sera établi par le Secrétaire général en sa capacité de Président du Comité administratif de coordination fera le point de l'état, à l'échelle du système, de la coordination touchant l'élimination de la pauvreté. Le rapport devra être centré sur les problèmes et définir clairement les aspects de la coordination qu'il faudra renforcer. Vu le rôle central qu'il joue en matière de coordination, le PNUD devrait apporter une contribution importante au débat; l'Union européenne espère que tous les fonds et programmes des Nations Unies feront de même. En raison du caractère intersectoriel du problème de l'élimination de la pauvreté, le Conseil devra aborder le sujet dans une perspective intégrée et orientée vers l'action,

afin de présenter des recommandations claires et précises aux divers éléments du système des Nations Unies.

L'Union européenne est attachée au principe selon lequel le débat que le Conseil consacre aux questions de coordination doit examiner deux thèmes, dont l'un de caractère sectoriel, et propose que, en 1996, le Conseil consacre le débat sur la coordination à la question de l'eau douce, laquelle présente une importance de plus en plus grande pour de nombreux pays. L'Union européenne partage certes les vues du Secrétaire général touchant l'importance de la condition de la femme; elle estime toutefois que le Conseil ne sera pas en mesure d'examiner à sa session de 1996 un deuxième thème intersectoriel, tel que l'égalité et la parité entre les sexes et l'autonomisation de la femme. D'ailleurs, le second volet du débat sur le thème "Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté" sera centré spécifiquement sur la problématique hommes/femmes. Pour éviter les doubles emplois, la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le suivi de cette réunion seront examinés à l'occasion du débat général consacré au point correspondant de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que, à l'issue de consultations officieuses, il a été décidé par consensus d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la session de fond un sous-point intitulé "Suite à donner à la résolution 50/106 de l'Assemblée générale : les entreprises et le développement".

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appuie le projet de décision II et l'inscription du nouveau sous-point à l'ordre du jour.

Le projet de décision II est adopté.

Projet de décision III : Programme de travail de base du Conseil économique et social en 1997

Le projet de décision III est adopté.

Projet de décision IV : Examen des rapports des organes intergouvernementaux

Le projet de décision IV est adopté.

Projet de décision V : Décennie mondiale du développement culturel

Le projet de décision V est adopté.

Projet de décision VI : Dates de la troisième session du Comité des ressources naturelles

Le projet de décision VI est adopté.

Projet de décision VII : Participation d'organisations non gouvernementales aux sessions de 1996 de la Commission de la condition de la femme et de la Commission du développement social

Le projet de décision VII est adopté.

Projet de décision VIII : Dates de la session de 1996 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le projet de décision VIII est adopté.

Projet de décision IX : Idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe appuie l'inscription d'un point intitulé "Idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds" à l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 1996 du Conseil. Toutefois, le groupe tient à préciser que selon son interprétation, la proposition n'est assortie d'aucun mécanisme financier se substituant aux contributions des États Membres au budget ou à l'aide publique au développement; que les ressources additionnelles réunies, quelles qu'elles soient, seront utilisées aux fins des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement et d'assistance humanitaire et non aux fins des activités de maintien de la paix; et que seules les sources internationales de financement et les mécanismes y afférents, seront pris en considération, et non les ressources mobilisées au niveau national. En outre, étant donné que les fonds additionnels requis pour la mise en oeuvre des programmes découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ne se sont pas encore matérialisés, le Groupe espère que le Conseil pourra également examiner les moyens d'obtenir un tel financement. Il souligne que l'examen de cette question par le Conseil doit être de caractère exploratoire et venir compléter les débats à l'Assemblée générale, laquelle demeure l'instance chargée en premier lieu de l'examen de la question.

M. MARRAPODI (Observateur de l'Italie), dit que l'Union européenne, au nom de laquelle il prend la parole, accueille avec satisfaction la proposition de l'Australie d'inscrire un point intitulé "Idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds" à l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 1996. Toutefois, il est essentiel que la question fasse l'objet d'un débat distinct de celui portant tant sur le financement du budget ordinaire de l'ONU que sur le budget du maintien de la paix; par ailleurs, l'Union européenne n'envisage pas d'autre possibilité que les contributions des États Membres à ces budgets. Consciente de la nécessité de mobiliser des ressources en vue de les affecter à des priorités convenues sur le plan mondial, y compris les priorités définies lors de récentes conférences des Nations Unies, l'Union européenne accueille avec satisfaction l'occasion d'un débat préliminaire sur des idées nouvelles en vue d'obtenir de nouvelles ressources et sur la manière dont l'examen de cette question pourra être repris par la suite. L'Union européenne ne demande pas que le Secrétariat établisse un rapport de fond; toutefois, elle estime toutefois qu'il serait utile que le Secrétariat fournisse une liste des documents de référence pertinents.

M. HOPE (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation accueille avec satisfaction la proposition de l'Australie d'inscrire le nouveau point à l'ordre du jour mais ne saurait envisager aucun mécanisme de financement qui ne soit pas volontaire.

Le projet de décision IX est adopté.

PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE (VIH/SIDA) (E/1996/11; E/1996/L.2)

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de décision E/1996/L.2 et propose au Conseil de l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

ÉLARGISSEMENT DE LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (E/1996/5; E/1996/L.3)

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de décision E/1996/L.3 et propose au Conseil de l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

TRANSFORMATION DU COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (E/1995/131 et Add.1)

Le PRÉSIDENT propose au Conseil de prendre note des documents E/1995/131 et Add.1.

Il en est ainsi décidé.

COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES (E/1996/L.4)

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de décision E/1996/L.4 et propose au Conseil de l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

M. MARRAPODI (Observateur de l'Italie), parlant au nom de l'Union européenne, dit que, si cette dernière a accepté le thème général proposé pour examen au titre du point consacré à la coopération régionale, il n'en reste pas moins convaincu que pour être fructueux, le débat devrait se concentrer sur les contributions des diverses commissions régionales aux changements dans les domaines économique et social et aux récentes conférences des Nations Unies.

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DES CANDIDATURES (E/1996/3, E/1996/10)

Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'aborder la question des élections, de la présentation de candidatures reportées de séances antérieures, et de confirmation des candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement (E/1996/10)

Le PRÉSIDENT dit que le Gouvernement italien a proposé la candidature de M. Mebane (Italie) pour remplacer M. Pinchera, décédé avant l'expiration de son mandat. Il propose au Conseil d'élire M. Mebane par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Confirmation des candidatures (E/1996/3)

Le PRÉSIDENT dit que les noms des représentants des commissions techniques qui ont été présentés aux fins de confirmation par le Conseil depuis la clôture de sa session d'organisation de 1995 figurent dans le document E/1996/3. Il propose au Conseil de confirmer ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

AUTRES QUESTIONS

Le PRÉSIDENT propose que la question des ordinateurs et des systèmes informatiques soit examinée par le Groupe de travail à composition non limitée sur les organisations non gouvernementales.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 25.